

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, A. G. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, Étampes, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 h. 7. | Angerville, 6 h. 19. | Toury, 7 h. 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,239 fr., versés par 23 déposants dont 3 nouveaux.

envers leur établissement, comme envers toutes les écoles de la ville; la régénération du pays ne pouvant se faire que par l'instruction.

M. Scapre, qui n'est plus un étranger pour la ville d'Étampes, a réjoui ensuite la nombreuse assistance par quelques chansonnettes aussi heureusement choisies que chantées.

Tout enfin se trouvait réuni pour bien prouver aux jeunes élèves des Frères, l'importance que l'on veut attacher à leurs premières couronnes; qu'ils ne oublient pas, ils s'en souviendront un jour avec plaisir,

« Fortasse olim meminisse jurabit! »

Concours de Noisy-le-Sec Du 17 Août 1873.

Dimanche dernier, nos deux sociétés musicales se rendaient au Concours de Noisy et remportaient deux premiers prix.

La Fanfare, grâce à la bonne direction de son chef, dont nous n'avons plus à faire l'éloge, a su triompher des difficultés du morceau imposé, difficultés si sérieuses, qu'on a vu l'une des sociétés forcées de s'y prendre à deux fois pour l'exécuter, et une autre refuser la lutte.

Quant à l'Orphéon, tout le monde sait que son organisation remonte au mois de juin: cette date dispense de tout commentaire; seulement cette société a le bonheur d'avoir à sa tête un vrai musicien, qui s'est donné tout entier et de tout cœur à sa tâche.

L'accueil fait à nos compatriotes, à Noisy, a montré, paraît-il, que nos invités du 17 mai se souvenaient encore avec plaisir du concours d'Étampes.

Concourent avec la Fanfare: Montlhéry (26 exécutants); — Nanterre (25); — Pantin (25); — Sagny (16); — Lagny (24); — Étampes (30); — Crépy (30).

Concourent avec l'Orphéon: Nogent-les-Vierges (30 exécutants); — Nanterre (23); — Étampes (15); — Avilly (16); — Nogent-sur-Marne (30).

On voit que s'ils ont triomphé, ce n'a pas été sans peine, et partant sans quelque gloire. Courage donc, amis!

— Un décret du Président de la République nomme suppléant du juge de paix du canton de La Ferté-Alais, M. Beillot (Emile-Prospér), en remplacement de M. Langevin, décédé.

Plusieurs personnes ont manifesté le désir de lire le discours prononcé à la distribution des prix du Collège, par M. Jumentié, professeur de rhétorique, nous croyons être agréable à nos lecteurs en publiant ce discours, dont M. Jumentié a bien voulu nous communiquer le manuscrit;

Mes chers amis,

Vous connaissez les Précieuses ridicules; vous savez que deux valets y jouent le rôle de marquis; ils s'en acquittent à merveille pour des valets, mais fort mal pour des marquis.

Combien parmi vous, mes amis, qui songent à faire les hommes, ressemblent aux valets de Molière! Combien qui veulent, avant l'âge, prendre la robe virile, sans se douter, avengés qu'ils sont, que les plis en sont trop longs et leur taille trop petite!

Tout pleins des souvenirs de Virgile, vous vous croyez peut-être semblables au jeune Ascanie, qui, avant l'âge, portait de grandes pensées dans une âme virile:

Antè annos animamque gerens curasque viriles.

Oubliez-vous donc que le fils d'Énée descendait d'une déesse, qu'il était appelé à de hautes destinées, à de

brillantes espérances, que les dieux l'avaient choisi pour être le fondateur d'un grand empire... Mais vous, mes amis, vous n'avez pas d'armée à conduire en Italie. Vos combats, ce sont les luttes paisibles dont vous recrez tout à l'heure le prix. Dieu merci! vous ignorez encore les autres.

Je vous vois sourire au reproche que j'ose vous adresser en ce moment. Le cas, dites-vous, n'est pas pensable. Soit! mais il faut, croyez-moi, la peine d'être sérieusement examiné.

Pendant les heures consacrées à vos récréations, on vous voit trop souvent vous promener d'un air grave et sévère, comme si vous aviez quelque grand projet en tête. Serait-ce qu'à seize ou dix-sept ans, on n'aît plus le droit de se livrer à un jeu sans compromettre sa dignité? L'exercice est pour vous un devoir. Si l'on ne peut vous y contraindre, vous devriez au moins être assez sages pour en comprendre la nécessité. Mais non! vous préférez prendre de grands airs, affecter un sérieux qui n'est pas de votre âge. Quels beaux rêves ne formez-vous point alors! Quelle vaste et brillante carrière ouverte à votre imagination! Généraux, vous ordonnez des armées, faites des plans, livrez des batailles, remportez des victoires. Agriculteurs, industriels, vous remuez les campagnes, inventez des machines. Et vous oubliez que vous avez quinze ans! Vous y songez si peu que, parfois, consultant le miroir qui ne ment jamais, vous vous étonnez de ne point découvrir encore sur votre visage d'enfant les signes trop lents à venir de la virilité.

Eh quoi! enfants que vous êtes, vous rougissez des grâces de l'enfance! et vous enviez nos rides, à nous, les hommes! Avoir quinze ans, la jeunesse de l'âge et la jeunesse du cœur! pouvoir tout dire, presque tout faire et courber une tête pensive, se voiler le front de nuages, prendre des airs de grand penseur, vouloir faire l'homme et faire... Pascal, direz-vous, n'était encore qu'un enfant quand il trouva les éléments de la géométrie d'Euclide. Au même âge, Pie de la Mirandole étonnait les plus savants par l'étendue de ses connaissances.

Ce sont là des prodiges, mes amis, et les prodiges sont rares. D'ailleurs je ne songerais point à vous blâmer de pâlir sur les livres; j'y voudrais, au contraire, que, comme Ronsard et Baif, vous ne laissiez jamais refroidir la place. Ce n'est point à l'excès de travail que j'en veux; c'est de nos jours, du reste, une exception, et je tiens à rester dans le général.

Aussi vais-je essayer de vous montrer quels sont les principaux dangers de cette prétention à une maturité anticipée.

L'autorité paternelle, si puissante dans les sociétés anciennes, va, chez nous, en perdant chaque jour du respect qui lui est dû. Un trop grand nombre d'enfants supportent avec impatience le poids de ces chaînes si douces et si légères pourtant. C'est là l'un des fruits les plus pernicieux de cette prétention malheureuse de l'enfant ou du jeune homme à posséder la maturité de l'esprit avant celle du corps. On se dit, du haut de sa petite taille, qu'on est un géant par l'intelligence, que les temps sont venus de la liberté absolue de la pensée. Place à la raison! On discute l'autorité paternelle, et quand on songe à la discuter, elle est déjà presque foulée aux pieds.

Je sais, mes amis, que vous n'êtes pas toujours les seuls coupables; vous vous gênez les uns par les autres; et, faut-il le dire? Vos parents eux-mêmes vous apprennent trop souvent à oublier qu'ils ont des droits sacrés à votre respect. Vos pères, vos mères surtout, sont portés généralement, par l'excès de leur amour, à voir en vous de petits prodiges: ils parlent à qui veut les entendre de vos excellentes qualités, des grandes espérances qu'ils osent placer sur vos têtes si fragiles.

Le petit enfant même qui commence à bégayer suffit

à lui seul pour attirer l'attention de tout un cercle de parents et d'amis. On s'empresse autour de cette jeune intelligence qui s'éveille; on boit, pour ainsi dire, les mots heureux tombés de ses lèvres chéries. Ne croyez pas que cette attention échappe à l'enfant: voyez-le sourire, en effet, chaque fois qu'il nous jette un mot nouveau: il attend que vous applaudissiez à sa découverte: voilà dans cette âme la première semence de l'orgueil, le premier germe de la maladie dont un si grand nombre parmi vous sont atteints.

L'enfant grandit: bientôt la maison devient trop étroite pour lui: semblable à la fleur qui s'éteint faute d'air et de nourriture, son intelligence va s'étioler. On ouvre alors devant lui les grandes portes d'un collège: il va apprendre le latin, le grec, l'allemand, le français, que sais-je? Grâce à son ardeur, à son travail, il arrive bientôt à occuper le premier rang dans sa classe. Ses professeurs l'aident de leurs conseils, de leurs encouragements, et même de leurs éloges: « c'est un élève excellent, rempli d'intelligence; un bel avenir l'attend. » Et l'enfant qui entend ou devine tout cela, se croit déjà l'égal de ses maîtres: encore quelques années, et il osera peut-être se croire supérieur à eux, et s'attribuera tout l'honneur du peu qu'il sait, oubliant que c'est à nous, ses maîtres, qu'il le doit.

A son tour, le collège devient trop petit pour ce grand enfant qui n'y saurait plus vivre; l'air va manquer à ses poumons. Il s'échappe alors, le cœur léger, la démarche hautaine: sur son front brille le contentement de soi-même. Place à l'enfant! que dis-je? Place à l'homme! Pauvre oiseau, pourquoi sitôt quitter le nid? vos ailes sont encore si frêles! Écoutez! les vents soufflent du nord... Attendez le zéphyr, qui vous presse?

Jeune homme, où allez-vous donc ainsi? Courir après la fortune et ses dangers! Ah! quand vous aurez bien souffert, pressé dans cette coque qu'on appelle le monde, combien vous serez heureux alors de rencontrer une main loyale et amie, un bras solide et fort sur lequel vous pourrez vous appuyer, sans crainte de nouvelles chutes.

Mais je m'aperçois, chers enfants, que je vous ouvre les portes du collège avant l'heure... Revenons-y pour quelques instants encore.

On vous a dit souvent, et l'expérience vous a prouvé bien des fois, sans doute, que l'un des garanties les plus sûres de votre travail et de vos succès est le respect de la discipline. Là où règne le désordre, le progrès est impossible. Il est donc de notre devoir à tous, de combattre les ennemis de la discipline: le plus redoutable est peut-être celui que je vous signale, la prétention de l'enfance à la virilité.

Dans une armée, il faut que les chefs inspirent la confiance aux soldats par la sûreté de leurs connaissances: aussitôt que les soldats peuvent critiquer les actes de leurs chefs, et se permettent (à tort ou à raison) de les blâmer hautement, c'en est fait, de l'armée tout entière et des grands intérêts qu'elle a à défendre.

Vous êtes ici une petite armée de soldats plus ou moins aguerris, plus ou moins braves. Vous nous devez à nous, vos chefs, l'obéissance et le respect. Je n'entends pas réclamer de vous une obéissance passive et aveugle: je suis, autant que qui que ce soit, l'ami de la liberté, mais d'une liberté qui ne dégénère point en licence; et j'appelle licence cette manie qu'ont certains jeunes gens de se croire des hommes, et de marcher avec nous sur un pied d'égalité qui ne leur sied guère.

À l'âge où vous êtes, vous n'avez point encore le droit d'avoir des opinions arrêtées. Rien n'est plus difficile que de se faire une opinion, en quelque matière que ce soit. Il y a des hommes qui cherchent le vrai toute leur vie, et qui meurent sans le trouver. Et vous voudriez, vous, enfants, vous, élèves de philosophie, avoir des principes, une méthode. Vous nous arrivez

avec des idées toutes faites, disposés à admettre tout ce qui rentre dans l'ordre de vos croyances, et à rejeter tout ce qui ne saurait s'accorder avec elles. Comment ! vous voulez, à votre âge, tout connaître, même le fond des choses, quand les plus savants en arrivent à dire, après cinquante ans et plus de travail : « Ce que je sais, c'est que je ne sais rien. »

Convencez donc, mes amis, avouez-vous à vous-mêmes que vous êtes bien ignorants, et qu'il vous reste beaucoup à apprendre. De cette façon, vous serez tentés de vous instruire, et vous n'arriverez pas à vous contenter trop facilement, comme font certains d'entre vous.

J'ai quelquefois rencontré des élèves (heureusement fort rares) qui se figuraient qu'il leur suffisait d'apposer leur signature sur un devoir, pour que ce fût un chef-d'œuvre. Ceux-là sont plus que tous les autres atteints de la maladie de vouloir être des hommes. Ils se persuadent à eux-mêmes qu'ils le sont, et voudraient nous le faire croire. Mais non ! ils n'y réussissent point ; et, de quelque façon qu'ils s'y prennent, nous les considérons toujours comme des enfants : il y va de leur intérêt dans le présent, et de leur bonheur dans l'avenir.

Où, vous êtes des enfants, et soyez donc fiers de ce titre : car c'est avec des enfants qu'on fait des hommes. Vous entendez dire partout, autour de vous, que vous êtes l'espoir de la France (on vous le dit un peu trop tôt). Qui dit espoir, dit avenir. J'ai bien peur, hélas ! que vous ne soyez trop au présent, et négligiez l'avenir. Quand je vous vois (très-habilement, du reste) manier le fusil, je crains que vous n'oubliez que ce qui fait le soldat, ce n'est pas seulement l'habileté à se servir de son arme ou à exécuter les manœuvres, mais aussi et surtout la force d'âme et l'amour absolu de la patrie. Comment donc aimeriez-vous votre patrie, si vous vous aimez tant vous-mêmes, et comment acquerrez-vous la force d'âme, si vous usez vos forces en des travaux sans succès, en de stériles espérances.

Qu'on ne puisse pas dire qu'il n'y a plus d'enfants : — il y en a encore, car il faut qu'il en soit ainsi ; nous en avons trop besoin.

A vous, grands enfants, qui êtes atteints de la maladie dont je voudrais vous avoir guéris, je donne pour conseil la modestie. Soyez toujours modestes, aussi bien dans votre langage que dans votre tenue et dans vos actions. Par là, vous vous concilierez bien des cœurs, vous gagnerez beaucoup d'affections qu'éloignerait de vous une orgueilleuse suffisance.

Quant à vous, chers petits, qui ne rougissez pas encore en vous entendant donner ce doux nom, je vous dirai avec le poète :

Restez longtemps enfants....

Restez enfants tant que vous serez au Collège ; restez enfants jusqu'au jour où vous sentirez votre esprit se mûrir, votre démarche s'assurer, votre raison enfin vous crier : « Tu es un homme ! »

Le sucre à 5 centimes le kilog.

On lit dans le *Journal des Fabricants de sucre* : « Dans le monde de la science et de l'industrie, on parle beaucoup, en ce moment, d'une découverte considérable et dont la portée peut à peine se calculer. M. l'ingénieur Jouglet est parvenu à fabriquer artificiellement le sucre de betterave, qui ne serait plus alors, bien entendu, du sucre de betterave, mais du sucre chimique si l'on peut parler ainsi. Déjà l'éminent M. Berthelot avait presque créé l'alcool par la voie synthétique ; mais la nouvelle découverte est plus importante encore, puisque, par sa simplicité, elle rentre dans le domaine industriel. Pour l'industrie, il peut servir de là toute une révolution. Par le nouveau procédé, le sucre ne reviendrait qu'à cinq francs les 100 kilog., et pour l'obtenir, il suffit de mettre en présence des matières vulgaires, dont les éléments dissociés d'après les lois de l'affinité chimique, produisent en se rapprochant, un sucre tout semblable à celui de canne et de betterave. Désormais, la fabrication du sucre serait entre les mains du fabricant de produits chimiques. La découverte, qui porte le nom de M. Jouglet, a été cédée au prix de un million 200,000 francs à des industriels qui ont chargé l'inventeur d'étendre à un autre ordre d'idées la loi d'où elle dérive.

« Nous avons l'honneur de connaître M. Jouglet, qui est un de nos collaborateurs, et nos lecteurs n'ont pu oublier ses trop rares articles, dans cette feuille, consacrée à l'examen des inventions nouvelles. Nous avons voulu le consulter avant de livrer à notre publicité spéciale une révélation de cette nature bien faite, il faut l'avouer, pour jeter le désarroi et l'épouvante dans le camp des fabricants de sucre. Nous n'avons point vu le sucre chimique de M. Jouglet ; mais il nous a promis de nous le faire goûter. Ne serait-ce point quelque chose comme l'alcool de houille à 4,000 francs l'hectolitre de M. Colette ? M. Jouglet assure que non ; mais, semblable à un homme qui aurait un serpent dangereux dans sa poche, il se montre quelque peu effrayé de produire sa découverte devant les 550 fabricants de sucre de France, sans parler de ceux de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche et des nombreux planteurs des colonies dont il mettrait l'industrie à néant. Car ce sucre chimique, composé d'oxygène d'hydrogène, de carbone, C¹² H¹⁴ O¹¹, ce sucre prismatique artificiel, l'obtiendrait sans betteraves, sans cannes, sans aucune plante sucrée ; et il le ferait de toutes pièces par des procédés et avec des matières premières qui sont encore son secret.

« Attendons donc les révélations de M. Jouglet qui nous a promis une note non sur son procédé, mais sur la loi qui constitue sa découverte, et espérons que son invention, qui menace pourtant de nombreux intérêts, ne le conduira pas au bûcher. »

Le *Moniteur vinicole* fait suivre cet article des réflexions que voici auxquelles nous nous associons de tous points :

« Le sucre à bas prix et à la portée de toutes les bourses serait à la fois un bienfait pour l'humanité et un puissant auxiliaire de la production vinicole.

« Le sucre joue un rôle important dans l'alimentation ; sa consommation n'est limitée que par son prix élevé. Dans la vinification, le sucre a pour effet d'augmenter la richesse alcoolique des vins, et de diminuer l'appétit de la vendange dans les années d'une maturité incomplète. Mais par suite d'une législation trop fiscale, le sucre est surchargé d'impôts qui en rendent l'emploi inaccessible au vigneron.

« Sans nous prononcer sur le résultat de la découverte attribuée à M. Jouglet, nous faisons des vœux pour sa réussite et nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de doute. Bien que la chimie nous ait accoutumés à ses merveilles, nous ne croyons pas encore à la synthèse du sucre. Nous y croirions quand le sucre descendrait au prix de cinq centimes le kilogramme. Il est à craindre que nous attendions longtemps. »

Une agence matrimoniale.

Parmi les entreprises contre la badauderie, il n'en est guère de plus habile que les instituts dits matrimoniaux, qui se chargent de vous trouver, à forfait, une femme modèle, douée de toutes les vertus, domestiques et autres, que vous pouvez désirer. Dans notre pays, la justice intervient comme une personne indiscrette. Elle fait bien. La crédulité publique est telle chez quelques-uns de nos compatriotes qu'il est vraiment bon que l'œil de la police remplace pour eux le conseil judiciaire absent.

Les procédés nombreux mis en pratique pour allécher le client, méritent d'être signalés. Comment peut-on se laisser prendre à de pareilles réclames ! Voici, par exemple, une dame de Saint-Just, dont on va lire le programme mirifique, et qui invoque, à l'appui de son honorable commerce, le nom d'un établissement religieux des plus estimés, se recommande de l'influence d'ecclésiastiques, et qui a retiré de fort beaux bénéfices de cette exploitation. S'il est quelque chose de plus surprenant que la crédulité de ces pauvres victimes de l'hymen conclu sur facture, c'est celle de certains journaux qui présentent ces boniments comme une des preuves les plus palpables de l'envahissement occulte du jésuitisme. Vraiment le public auquel s'adressent ces feuilles n'est pas bête à moitié.

Voici le prospectus en question :

M^{me} DE SAINT JUST
DE UNE HEURE A CINQ HEURES,
Rue Maubeuge, 32.

« Je crois remplir une véritable mission, un devoir imposé par les circonstances présentes, aujourd'hui que notre société ébranlée dans sa base, a besoin de se reconstituer et de trouver des cœurs dévoués et courageux pour aider au mouvement de régénération sociale qui s'accomplit.

« La noblesse et la haute bourgeoisie tendent de plus en plus à se rapprocher par des mariages. De leur alliance doit sortir une race nouvelle, forte et saine, où les vertus domestiques, s'unissant aux qualités chevaleresques, seront pour notre société autant d'éléments régénérateurs.

« Ancienne élève du Sacré Cœur, mon éducation, mes principes, mes sentiments religieux sont les garanties que je puis offrir aux familles, et c'est sous le patronage et la protection du clergé que je place mon œuvre.

« Mon but est saint et grand ; puissent les cœurs honnêtes le comprendre et marcher avec moi en prenant pour devise :

« France — Religion — Famille ! »

Tout cet étalage de beaux sentiments n'a pas été dépeché en pure perte, dit un de nos confrères. La clientèle arriva à l'institut matrimonial fondé rue Maubeuge, 32, si bien que la police y a saisi cent quatre-vingt-douze dossiers de clients et un livre de caisse constatant l'encassement de 29,878 francs dans l'espace de cinq mois.

Mais un cent quatre-vingt-treizième client, que la fondatrice de l'institut avait mis en rapport avec deux demoiselles du faubourg Saint-Denis, et qui était mécontent de n'avoir vu réussir aucun des deux mariages projetés, voulut se faire rendre les 100 francs qu'on lui avait fait verser, et n'ayant pu obtenir cette restitution, il porta une plainte en escroquerie.

« Après avoir éprouvé dans mes projets de mariage plusieurs déceptions, dit-il dans cette plainte, découragé, je résolus de recourir à l'agence de M^{me} de Saint-Just, dont j'avais vu l'annonce dans les journaux. Elle me reçut avec beaucoup d'amabilité, me dit qu'elle était en rapport avec un grand nombre d'honnêtes familles, que beaucoup d'héritières lui étaient recommandées par son confesseur, que beaucoup de prêtres l'aidaient dans sa mission matrimoniale, car elle était, assurait-elle, ancienne élève du Sacré-Cœur, et elle me montra la médaille de ce pensionnat.

« Les conditions étaient une somme de 100 francs pour démarches préparatoires, plus 5 pour 100 sur le montant de la dot trois mois après le mariage. Je donnai mes 100 francs (c'était tout ce que je possédais), et quelques jours après M^{me} de Saint-Just m'indiqua une demoiselle de Belleville.

« J'attendis deux ou trois semaines pour savoir le résultat des démarches ; au bout de ce temps on m'apprit que la demoiselle était sur le point de se marier. Alors M^{me} de Saint-Just m'envoya auprès d'un intermédiaire qui se trouvait au Grand-Balcon. Cet individu m'indiqua une jeune fille servant dans le magasin de ses parents. Je vais tout de suite acheter quelque chose pour la voir ; mais c'était une jeune fille de dix-huit ans, elle était trop jeune pour moi qui en ai trente-trois. Je le dis à M^{me} de Saint-Just ; elle me répondit : Vous êtes encore un vieux maniaque ; il faudrait fabriquer une femme exprès pour vous ; je vais chercher dans mon magasin. A ces mots elle passe dans une autre chambre, et en rapporte la liste de ses héritières, etc. »

M^{me} de Saint-Just a été condamnée par le tribunal de la Seine à quelques mois de prison. Mais vraiment, quelques-uns de ses clients ne mériteraient-ils pas aussi une petite punition ? La crédulité poussée à de telles limites n'est-elle pas une offense à la morale publique.

Latour-d'Auvergne.

L'ordre du régiment qui suit vient d'être communiqué au 46^e de ligne, par le colonel de ce régiment :

« La 46^e demi-brigade comptait dans ses rangs un soldat qui fut honoré du titre de *Premier Grenadier de France* pour sa bravoure et sa modestie. A chaque appel, le nom de Latour-d'Auvergne était appelé, et il était répondu : Mort au champ d'honneur.

« Nos malheurs et les troubles que nous avons traversés ont fait tomber en désuétude cet usage.

« Le 46^e nouveau a déjà donné des preuves de son courage et de son dévouement ; aujourd'hui il est permis de dire hautement que l'esprit du régiment est excellent, que tous les soldats sont pleins de bonne volonté et animés des meilleurs sentiments.

« Le colonel décide qu'à partir du 4 août, jour de l'inauguration des travaux de l'inspection générale de 1873, la vieille tradition de la 46^e demi-brigade sera remise en vigueur.

« Les jeunes soldats apprendront à connaître l'homme qui a prononcé ces belles paroles : « jusqu'à mon dernier soupir, je suis prêt à verser mon sang pour la France, et chaque fois qu'elle me fera appel, je serai de la première réquisition. »

« A l'avenir, à l'appel de onze heures ou aux appels pour les prises d'armes et les revues, le sergent-major de la compagnie du drapeau appellera le nom de Latour-d'Auvergne. Le plus ancien sergent de la compagnie s'avancera de deux pas et répondra en saluant : « Mort au champ d'honneur. »

« Lundi matin, 4 août, à l'appel pour la prise d'armes de la revue d'ensemble, l'appel sera fait après la réception du drapeau, un ban sera battu et on fera faire ensuite les trois roulements réglementaires et l'appel sera fait dans la forme indiquée ; la musique jouera pendant l'appel.

« Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, nous nous montrerons dignes de notre ancien par notre patriotisme et notre dévouement à la France.

« Camp de Satory, le 3 août 1873.

« Le colonel, AUBRY. »

Nouvelles et faits divers.

— Il y a quelque jours, dit le *Journal de Bordeaux*, un de nos honorables commissaires de police reçoit, avec une plainte, deux fausses pièces d'or, déposées par un négociant qui venait d'être trompé par

Une femme inconnue
Qui ne dit point son nom et qu'on n'a pas revue !

Après avoir verbalisé, le magistrat met les susdites pièces dans sa poche de gilet ; puis, étant venue l'heure réglementaire de la fermeture des bureaux, il sort.

A certaine distance, il rencontre un sien ami à qui il propose et fait accepter un bitter. On entre dans le café le plus proche.

La consommation prise, M. le commissaire tira de sa poche, mais sans regarder, une des deux pièces fausses, qu'il crut être une pièce de un franc : « Tenez, garçon, dit-il, voici un franc, payez-vous. »

Le garçon qui a très-bien vu l'erreur, le garçon qui tient pour bon l'or de mauvais aloi qu'on lui présente, et qui d'ailleurs ne connaît pas le magistrat, le garçon substitue rapidement une pièce de un franc au faux louis, passe au comptoir et reçoit quarante centimes qu'il rend le plus naturellement du monde aux consommateurs. Ceux-ci se retirent.

Mais ces clients peuvent revenir. Aussi l'infidèle serviteur n'a-t-il rien de plus pressé que de se défaire d'un témoignage accablant : il vole au débit de tabac voisin, achète un paquet de cigares, donne le louis en paiement, et se sauve avec l'appoint en argent.

La marchande de tabac qui, en ce moment, était fort occupée, n'a examiné la pièce d'or que fort imparfaitement ; la rapidité de l'opération n'a pas éveillé ses soupçons : ces garçons de café, d'ailleurs, sont toujours si pressés ! Une fois seule, cependant, elle

regarda attentivement, et se convainquit qu'elle vient de recevoir une pièce fausse.

Elle court au café. Le garçon ne s'effronte pas d'être allé au bureau de tabac. La dame de comptoir, qui ne s'est pas aperçue de la très courte absence du garçon, soutient que celui-ci n'est pas sorti. Bref, d'explications en explications, on finit par ne plus s'entendre du tout. Mais la buraliste trompée ne se tient pas pour battue. Il est tard, elle remet l'affaire au lendemain. Si le garçon se fût borné à nier lui avoir donné une mauvaise pièce, peut-être eût-elle douté ; mais nier être allé chez elle, quand elle, elle vient de l'y voir, de l'y servir, c'était là, pour cette femme, une preuve de sa culpabilité.

Le lendemain donc, notre marchande de tabac se rend à la Permanence, elle y arrive à l'heure du rapport et présente le faux louis, au moment même où M. le commissaire dont nous avons parlé retournait toutes ses poches pour trouver la seconde des fausses pièces d'or qu'il avait reçues la veille.

Le reste de l'histoire se devine. Ecrasé par l'évidence, le garçon se décida à tout avouer, et le tribunal lui infligea deux mois de prison pour vol, et non pour émission de fausse monnaie, attendu que le larron ne soupçonnait point que fût fausse la pièce par lui si prestement escamotée.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Tout le monde connaît ce charmant tableau de Greuze, intitulé la *Cruche cassée*.

Eh bien ! cette gracieuse fiction vient d'avoir son pendant... en réalité.

Une jeune fille de dix huit ans, M^{lle} Aimée C..., avait été envoyée hier, vers cinq heures, par sa mère, à une borne-fontaine située rue des Abesses, à Montmartre, pour y remplir sa cruche.

Les grandes chaleurs qui règnent en ce moment font que l'eau est rare, et en arrivant à la fontaine, M^{lle} C... trouva nombreuse compagnie, parmi laquelle elle remarqua un jeune homme, Henri N..., qui plusieurs fois déjà, et à titre de voisin, s'était permis de lui faire un doigt de cour, mais toujours sous l'œil sévère des parents.

L'occasion était trop belle, cette fois, de causer sans contrainte, pour la laisser échapper.

Aussi Henri N..., un véritable chevalier galant, et histoire d'entrer en matière, offrit-il à M^{lle} Aimée, puisqu'il était avant elle, de lui remplir sa cruche.

Celle-ci acquiesça facilement à ce désir, et les deux brocs bientôt emplis, on reprit incontinent le chemin du logis.

Pendant le trajet, l'amoureux Henri hasarda quelques paroles par lesquelles il chercha à faire comprendre à sa compagne l'état de son cœur.

M^{lle} Aimée, ingénue de bon aloi, n'en déplaise à celles de nos grandes scènes parisiennes, avait peine à saisir le sens de ces paroles.

Ce que voyant, le téméraire Henri eut l'audace de lui prendre la taille et de murmurer à son oreille ce mot :

.... Qui depuis quatre mille ans
Se suspend chaque jour aux lèvres des amants.

Surprise au plus haut point, nous n'osons dire indignée, d'un pareil langage, M^{lle} C... laissa brusquement tomber sa cruche, et si malheureusement, qu'elle se brisa sur le pied gauche du pauvre Henri N... en lui coupant net l'orteil.

Vaincu par la douleur, ce dernier s'évanouit aussitôt.

M^{lle} C..., toute confuse et affligée de l'accident dont elle venait d'être la cause bien involontairement, restait devant lui, ne sachant quelle contenance tenir, quand plusieurs personnes s'approchant s'empressèrent de relever le blessé qu'elles transportèrent dans une pharmacie voisine où les premiers soins lui furent prodigués.

Revenu à lui, Henri N... chercha des yeux la trop sensible Aimée qui, les yeux voilés de pleurs, semblait lui demander pardon de sa cruelle maladresse.

.... On parle fort dans le quartier du mariage des deux jeunes gens qui, par suite d'un orteil... séparé, se seraient liés, d'après la loi des contrastes, sans doute, d'une affection des plus intimes.

Les raisins sont formés, et bientôt la chaleur
Va peindre de ses feux leur douloureux couleur.
Juin
Fait le vin.
Août
Fait le goût.

Si le mois d'août n'a que des chaleurs modérées, il convient, surtout dans les terrains bas, de pratiquer l'épamprage. Vers la fin du mois, si les soirées et les nuits deviennent très-fraîches, il sera bon de s'occuper du relevage.

L'épamprage, fait avec une main intelligente et discrète, facilite l'accès de la rosée qui ramollit le grain et permet au soleil de le mûrir. Les feuilles qu'on laisse contribuent à la nutrition des jeunes raisins, en puisant dans l'air atmosphérique les gaz fertilisants qui leur sont si utiles.

Le produit de l'épamprage constitue un excellent fourrage qui n'est pas à dédaigner.

Un racleage superficiel fait disparaître les herbes qui peuvent encore vivre aux dépens des ceps et favoriser l'azotage de la surface du sol.

C'est l'époque fatale pour les vins faibles et mal soignés. Il faut donc exercer une incessante vigilance pour que ces vins ne contractent pas de mauvais goût, ne se piquent pas.

Il faut déjà songer aux futailles, rincer les pressoirs, cuves et barriques avec de bonne eau-de-vie.

Nous trouvons dans l'Abille médicale l'article suivant que nous croyons devoir reproduire et recommander à l'attention de nos lecteurs, en raison de son intérêt d'actualité :

« Le choléra, dont on redoutait cette année l'invasion, reste toujours à l'état de simple menace; mais on peut dire qu'il règne en ce moment à Paris et dans un trop grand nombre de localités une véritable épidémie de cholérine et de diarrhées persistantes. Ce fait peut être vraisemblablement attribué aux températures anormales que nous venons de subir, mais il doit appeler l'attention sérieuse des médecins et du public. On sait combien est débilite l'action de la diarrhée, et à quel point les sujets atteints de cette affection donnent de prise aux épidémies de toute sorte. Il est donc de toute prudence de soigner ces accidents dès le début, et mieux encore de prendre toutes les précautions nécessaires pour les éviter. On peut dire tout d'abord que l'abus des fruits et des boissons fraîches, ainsi que les refroidissements occasionnés par des vêtements trop légers, sont les causes prédominantes du mal dans le cas actuel. Indiquer la source du danger, c'est montrer les écueils à éviter.

Dès les premiers symptômes de la diarrhée, il convient de porter une ceinture de flanelle et de prendre à chaque repas un ou deux grammes de sous-nitrate de bismuth ou mieux encore une ou deux cuillerées à bouche de Charbon de Belloc. Chacun connaît les remarquables propriétés absorbantes du charbon bien préparé et calciné dans certaines conditions. Nous ne saurions trop insister sur les qualités de ce médicament, dont l'usage, devenu populaire, ne présente du reste aucun danger, et dont l'effet est des plus rapides dans la plupart des affections de l'estomac et des intestins. L'Académie de médecine, en 1849, lui donnait son approbation et engageait les médecins à le prescrire contre ces genres d'affections qui, au dire même de son rapport, « font trop souvent le désespoir des malades et des médecins. »

Il est presque inutile de dire que l'on devra s'abstenir de l'usage des fruits, des abus de table et de veille, de toute fatigue en général, et surtout des boissons glacées. L'eau de goudron est assurément la boisson que l'on doit préférer dans ce cas comme la plus hygiénique. Ses propriétés anti-septiques la désignent comme le meilleur adjuvant du charbon. On en prendra au repas avec le vin, et dans la journée ou la soirée on la prendra pure. L'eau de goudron n'est pas désagréable à boire et se prépare facilement au moment du besoin au moyen du Goudron de Guyot, liqueur concentrée que l'on trouve dans toutes les pharmacies, et dont il suffit de mettre une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant une bonne eau de goudron. De plus, cette boisson est économique à ce point qu'un flacon de goudron de Guyot du prix de deux francs peut servir à la préparation de dix à douze litres d'eau de goudron. Cela met loin du prix actuel du dock de bière et est meilleur pour la santé.

En dehors des cas précités, l'eau de goudron est toujours une boisson fort hygiénique en toute saison et surtout en été; elle doit être spécialement recommandée aux personnes atteintes d'affection des bronches et des poumons. Il y a peu de temps encore, plusieurs de nos confrères de la presse médicale rapportaient les remarquables résultats obtenus chez les phthisiques par l'usage ordinaire et prolongé de l'eau de goudron. — « D. P. »

Les chasseurs attribuent quelquefois, non sans raison, la rareté du gibier aux ouvriers qui travaillent dans les champs. Souvent les faits prouvent qu'ils sont dans le vrai, en voici la preuve : — Le 6 juillet, un nommé R..., ouvrier faucheur de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, était surpris par la garde champêtre au moment où il mettait la main sur deux petits lièvres à peine âgés de quelques jours. Le faucheur prétendit que son intention était de les remettre au garde forestier pour les élever, mais les gardes ne recueillent pas les levrauts; ils se contentent de faire couvrir les œufs de perdrix, sauf à lâcher plus tard les jeunes perdreaux. Poursuivi pour délit de chasse, R... a été condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens.

Il existe à Paris, à la Faculté de... (soyons discret) un professeur qui a une bien singulière façon de faire passer les examens.

Il a publié jadis un ouvrage spécial qui, du reste, est fort remarquable. Or, chaque fois qu'un élève passe un examen, s'il ne veut pas que le susdit professeur lui donne une boule noire, il faut absolument qu'il cite le volume en question.

Exemple :

Un étudiant qui ne sait pas le premier mot de son examen est questionné par M. X... (le professeur).

— Monsieur, dit-il, pouvez-vous me définir telle chose?

L'élève cherche un instant.

— Monsieur, répond-il, je me souviens d'avoir lu dans un ouvrage que vous avez jadis publié, une anecdote... (Suit l'anecdote.)

— Très-bien, fait alors le professeur, vous n'avez pas répondu à ma question, mais enfin je vois que vous connaissez vos bons auteurs. Cela suffit.

Un vagabond avait pris possession, la nuit dernière, d'un banc du boulevard, sur lequel il dormait paisiblement, lorsqu'il se sentit secoué par un gardien de la paix, qui lui dit :

— Est-ce que vous avez l'intention de passer la nuit là? Allons, il faut rentrer!...

— Je ne demanderais pas mieux que d'aller me coucher à couvert, mais je n'ai pas d'autre lit.

Un chiffonnier qui passait murmura :

— Pauvre diable! v'là sa couche sociale, à lui!

Heureuse maladresse! — Une exécution capitale devait avoir lieu à Moscou, lundi dernier. Le patient était déjà attaché et attendait le coup fatal, mais le couperet, en tombant, vint se-ficher dans la barre de bois qui maintenait la tête du condamné et celui-ci ne fut pas touché. La foule cria grâce, et l'on reconduisit le patient en prison pour en référer à l'empereur. Sa Majesté jugea que, puisque la Providence avait voulu que l'opération manquât, il n'était pas nécessaire de la recommencer, et le condamné, qui l'a échappé belle, ira aux galères.

Scènes de bains de mer :

Un individu, supposez un Calino, est assis sur le bord de la mer. Il a avec lui une bouteille vide. Vou-lant conserver un souvenir de son séjour, il la remplit d'eau de mer. Passe un marin :

— Que faites-vous là? lui demande-t-il.

— Pardieu! vous le voyez bien, je remplis ma bouteille d'eau de mer.

— Mais il ne faut la remplir qu'à moitié.

— Et pourquoi?

— Parce que quand la marée montera, elle s'échappera bien certainement.

Alors il en vida la moitié.

Querelle de ménage :

Le mari. — Ah fichtre! madame, si je vous perdais, je ne ferai pas la bêtise de me remarier.

La femme. — Eh bien moi, comme je ne saurais trouver pire que vous, je prendrai un nouvel époux.

Le mari. — Tant mieux! je serais sûr, comme cela, d'être regretté de quelqu'un...

La femme. — De qui?

Le mari. — Parbleu!... de lui!

— Ah! monsieur, s'écrie une garde malade, je me suis trompée. Au lieu de la potion, je vous ai fait boire une cuillerée d'encere.

Au milieu de la scène de désespoir, arrive le médecin

— Faites avaler au malade une feuille de papier buvard, il n'y paraîtra plus.

Entre deux petites filles, l'une âgée de trois ans, l'autre de cinq :

La cadette. — Comme c'est beau le ciel!

L'aînée. — Oui, très-beau!... et encore nous n'en voyons que l'envers!

Connaissances utiles.

Destruction des mouches à la maison.

Tout le monde n'a pas le temps, comme certain empereur romain, de détruire les mouches importunes en les enfilant sous forme de perles; tout le monde n'a pas plus le moyen, comme les potentats d'Orient, de payer des esclaves dont l'unique besogne est de mouvoir l'éventail sur le front du maître.

On a donc cherché le moyen de détruire les mouches rapidement et à bon marché.

A cette fin, le commerce livre certaines préparations, entre autres, un papier bien connu de tout le monde.

La plupart de ces préparations contiennent des poisons qui ne sont pas sans danger pour l'homme.

Nous croyons donc utile d'enseigner d'autres recettes simples, énergiques et peu coûteuses.

Prenez du lait, de quoi garnir le fond d'une assiette; mettez dans ce lait du sucre en poudre et du poivre en poudre. Les mouches sont extrêmement friandes de ce régal; elles se porteront vers l'assiette et y resteront mortes après avoir goûté de la préparation.

Autre moyen. Faites sécher des feuilles de citrouille et réduisez-les en poudre. Fermez les fenêtres et les portes, jetez quelques pincées de cette poudre sur un fer rouge; la fumée qui s'exhalera n'a rien de nuisible pour l'homme, mais elle tuera immédiatement toutes les mouches qui sont dans la salle.

Avis aux gouteux.

L'Abille médicale fait connaître un remède aussi simple que facile contre la goutte, indiqué par le docteur Monchaux.

Mettez dans un verre ordinaire à demi rempli d'eau pure à la température ambiante, une cuillerée à bouche de café vert, eru, non torréfié par conséquent, et laissez

macérer pendant vingt-quatre heures. Le matin, à votre lever, vous avalez le liquide, puis vous remplissez votre verre d'une égale quantité d'eau que vous boirez le lendemain. Le même café sert donc deux fois.

Le liquide que l'on obtient par ce procédé a peu de saveur, et il est d'un vert plus ou moins azuré, selon l'espèce de café dont on s'est servi. Le docteur Monchaux ne discute pas le mode d'action de ce remède; cependant, s'il avait à se prononcer, il inclinait à penser que l'eau de café s'attaque aux effets de la maladie plutôt qu'à la maladie elle-même, en ce sens qu'elle laisse persister celle-ci tout en supprimant ceux-là, au jour le jour. Il importe, par conséquent, pour se tenir à l'abri d'un nouvel accès de goutte, de faire un usage quotidien du remède, d'après la formule indiquée.

Mais ce qu'il peut affirmer, c'est que les faits qui lui ont été rapportés sur ce mode de traitement déjà ancien, sont très-remarquables et tout à fait dignes de foi. Il le met lui-même en usage depuis trois ans, et ses attaques bisannuelles de goutte ont complètement disparu. C'est ce qui l'engage à vulgariser ce remède sur l'efficacité duquel il est bien facile d'avoir une opinion, tant sont nombreuses les occasions de le prescrire.

Revue agricole.

SITUATION.

Les dernières journées de cette semaine ont été moins chaudes que les premières. A la suite de nombreux orages qui ont été désastreux pour quelques contrées, notamment dans l'Est et aux environs de Lyon, le temps est resté un peu nuageux; mais les ondées ont été rares et, en somme, les travaux de la moisson ont pu se poursuivre sans interruption dans le Nord, et avec moins de fatigue que par les journées caniculaires de la semaine précédente.

La moisson sera terminée la semaine prochaine dans le Nord; elle s'achève dans les régions montagneuses de l'Est, toujours en retard sur celles des plaines et des vallées. Les céréales se montrent dans de bonnes conditions. Si partout la qualité et la quantité laissent à désirer plus ou moins, ce n'est pas faute d'avoir été favorisées par un temps convenable dans la période de l'épiage et de la maturité, mais parce que ce beau temps est venu remplacer trop tard la période infiniment prolongée des pluies printanières.

En somme les derniers courriers confirment de plus en plus les appréciations déjà émises sur le rendement général des moissons; un peu au-dessous d'une petite moyenne en blé; plus faible encore en seigle; bonne récolte en orge; très-bonne en avoine.

Les fourrages des secondes et troisièmes coupes sont en bonne voie, enfin les plantes racines donnent partout bon espoir. L'agriculture aura donc en 1873 d'importantes ressources pour ravitailler son effectif en gros et en menu bétail.

On signale toujours, et avec raison, comme une calamité, le tribut annuel de 2 millions d'hectolitres de blé que la France est obligée de tirer de l'étranger. Pour être logique jusqu'au bout, on devrait aussi noter comme un déficit regrettable les 150 mille bêtes à cornes et les 600 mille moutons qui viennent compléter nos marchés, et dont le prix est payé à l'étranger en bons écus sonnants. Tous ces produits seraient tirés du sol français, et le prix revenu au sol pour le féconder, au lieu de passer la frontière, si la propriété foncière était partout entre les mains de propriétaires éclairés et préparés par une saine éducation à gouverner leur patrimoine en bons agriculteurs et en bons pères de famille. Ce ne sont pas seulement les bras qui manquent à la terre. Les bras ne l'ont désertée qu'à la suite de la désertion des capitaux et des intelligences. Ramenons-y les deux puissances directrices et initiales, les bras cesseront de s'en aller dans les villes.

Les nouvelles des vignobles sont toujours satisfaisantes, principalement dans le Midi, où les ardeurs de l'été ont été on ne peut plus favorables à la végétation des raisins. On compte en province, notamment dans le Var, sur une vendange abondante, hâtive, et sur du vin de qualité supérieure.

Dans la Gironde, on aura à peine une demi-récolte, mais on espère que la qualité suppléera un peu à la quantité. Tel sera aussi le cas de la Bourgogne et du bassin du Rhône, sauf dans la partie méridionale où le phylloxera est une véritable épée de Damoclès sur la tête des vigneron. La Côte-d'Or est maltraitée durement dans les plaines. Le Cher est content. Alors c'est que c'est bien beau. En Touraine et en Anjou il y a bien du pour et du contre. En somme, petite année pour la quantité, sauf dans le Midi, et bon espoir pour la qualité. (La Gazette des Campagnes.)

M. GAGNION, fabricant d'armes, rue Saint-Antoine, en face le Collège, prévient MM. les amateurs que, pour cause de cessation de commerce, il fait une grande diminution de prix sur toutes ses marchandises neuves et d'occasion, telles que Fusils de chasse de tous modèles, Carabines, Guêtres, Cartouchières, Cartouches pleines, Douilles pour cartouches, etc., etc. 2

M. H. JACOB, facteur et accordeur de pianos, 49, rue des Martyrs, Paris, est en ce moment à Etampes. — Les clients non abonnés sont priés d'écrire : chez M. CLICQUY, hôtel du Grand-Courrier.

L'Étude de M. DARDANNE, notaire à Etampes, successeur de M. MÉNERAY et FOUGEU, sera transférée où elle était précédemment, rue Saint-Antoine, n° 25, dans la maison de M. Aubin, à partir du 1^{er} octobre prochain. 3

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 16 Août. — BLOT Louis-Léon, à Gérofosse. — 49. COQUET Louise-Albertine, rue Sainte-Croix, 47. — 20. PINGUENET Marie-Henriette, rue Saint-Martin, 23.

DÉCÈS.

Du 15 Août. — DAVID Paulin-Augustin, 40 mois, au Petit-Saint-Mars. — 45. ROUSSEAU Georges-Alexandre, 1 an, rue de la Tannerie, 42. — 16. BENOÎT Rose-Alphonsine, 22 ans, lampiste, rue de la Bouche-rie, 40. — 49. AVRIL Péline, 90 ans, veuve Bougon, rue Saint-Jacques, 30. — 49. BLANCHARD DE BOISMARSAS Charles-Auguste-Louis, 52 ans, rue de la Juiverie, 2. — 49. CADOT Sophie, 55 ans, blanchisseuse, rue des Cordeliers, 20.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

De Biens dépendant d'une succession bénéficiaire,

EN LA MAISON D'ÉCOLE D'ORMOY-LA RIVIÈRE.

Et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes, Commis à cet effet,

CONSISTANT EN

6 PIÈCES DE TERRE

Sises terroir d'Ormoyn-la-Rivière, EN 6 LOTS

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 14 Septembre mil huit cent soixante-treize, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, la dix-neuf août mil huit cent soixante-treize, enregistré ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence, de M. Alfred VERON, clerc tonsuré, demeurant à Versailles, rue de Satory, numéro 38 ;

« Agissant en qualité d'héritier, mais sous « bénéfice d'inventaire seulement de M. Désiré-« Jean-Baptiste Veron et de madame Adèle « Vramant, épouse dudit sieur Veron, ses père « et mère; »

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

Procédé, le Dimanche quatorze Septembre mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la Maison d'École d'Ormoyn-la-Rivière, et par le ministère de M^e Hautefeuille, notaire à Etampes, commis à cet effet, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des Biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Cinquante-quatre ares vingt-six centiares de terre, terroir d'Ormoyn-la-Rivière, champier des Grés ou du Haut-des-Grés; tenant d'un long plusieurs, d'autre long M. Moizard, d'un bout M. Des Varennes, et d'autre bout le chemin des Grés.

Section B, numéro 2602.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Deuxième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, terroir d'Ormoyn-la-Rivière, champier des Housches-de-Dhuilet; tenant d'un long M. Sergent, d'autre long plusieurs, d'un bout M. de la Borde, et d'autre bout les héritiers Marçille.

Section C, numéro 402.

Sur la mise à prix de 75 fr.

Troisième lot.

Douze ares soixante-dix-sept centiares de terre, terroir d'Ormoyn-la-Rivière, champier des Roches ou de l'Épine-Ronde; tenant d'un long la sente perdue, d'autre long Paris-Corbeau, fermier, d'un bout Pous-sin, et d'autre bout plusieurs.

Section B, numéro 602.

Sur la mise à prix de 85 fr.

Quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, terroir d'Ormoyn-la-Rivière, lieu dit les Rogères; tenant d'un long M. Sourceau, d'autre long M. de la Borde, d'un bout M. Rué, et d'autre bout le chemin des traverses de Montanchaux.

Section B, numéros 684 et 685.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir et lieu dit; tenant des deux longs madame Hamouy, d'un bout M. Bourdeau, et d'autre bout madame Hamouy et la sente perdue.

Section B, numéro 706.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Sixième lot.

Et trente-huit ares trente centiares de terre, même

terroir, lieu dit la Grosse-Borne; tenant d'un long ma-dame Imbault, d'autre long M. de Neufforges, d'un bout M. Mabzard, et d'autre bout plusieurs.

Section B, numéro 963.
Sur la mise à prix de 45 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e HAUTEFEUILLE, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-un août mil huit cent soixante-treize.

Signé: BOUVARD.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le vingt-un août mil huit cent soixante-treize, folio 97 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingts centimes, deux dixièmes compris.

Signé, DELZANGLES.

TRIBUNAL CIVIL D'ORLÉANS.

(2) Etude de M^e CAUSSE, avoué à Orléans, Rue de la Bretonnerie, n° 68.

A VENDRE

Par adjudication sur licitation,

A LA BARRE DU TRIBUNAL CIVIL D'ORLÉANS,

Au Palais-de-Justice, rue de la Bretonnerie,

Le Mercredi 27 Août 1873, heure de midi,

EN 5 LOTS

COMPOSÉS :

Le premier, d'une maison avec jardin, sise à Orléans, rue Serpente numéro 5. Cette maison est vacante; entrée en jouissance de suite. Mise à prix: huit mille francs, ci. 8,000 fr.

Le second, de trente huit hectares soixante-huit ares d'après les titres, et trente-neuf hectares soixante-trois ares cinquante-trois centiares d'après le cadastre, de terres labourables, comprenant soixante-onze pièces, sises en différents lieux des communes d'Allainville, Souplainville, Hatonville et lieux circonvoisins, canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

Ce lot de terre est loué par bail notarié, qui expirera en mil huit cent quatre-vingt-cinq, moyennant un fermage de deux mille quatre cent francs par an; toutes les contributions à la charge du fermier.

Mise à prix cinquante mille francs, ci 50,000

Le troisième, de vingt-quatre hectares quatre ares quatre-vingt dix centiares de terres labourables en cent-sept pièces situées sur le territoire de Brouy, canton de Milly, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

Ce lot de terre est loué par bail notarié qui expirera en mil huit cent soixante-dix-neuf, moyennant un fermage de onze cents francs par an, toutes les contributions à la charge du fermier.

Mise à prix vingt deux mille francs, ci 22,000

Le quatrième, de trente deux hectares vingt-huit ares neuf centiares de terres labourables en deux lots qui se trouvent aujourd'hui réunis en un seul: le premier, de seize hectares quatre-vingt-quinze ares neuf centiares en cinquante pièces, situées dans les communes de Garancières, canton d'Auneau, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir), et Saint-Escobille, canton sud de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise), et le second de quinze hectares trente-trois ares, en quarante-cinq pièces, situées dans les communes de Garancières, Sarmonville, Allainville et Montarville, canton d'Auneau, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir) et canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

Ce lot de terre est loué par bail notarié qui expirera en mil huit cent quatre-vingt-un, moyennant un fermage de deux mille quarante-huit francs par an, toutes les contributions à la charge du fermier.

Mise à prix quarante-quatre mille francs ci. 44,000

Le cinquième de cinq hectares vingt six ares dix centiares de terres labourables en vingt-trois pièces, situées: dix-sept sur la commune d'Angerville, canton de Méreville arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), et six sur la commune de Dommeville, canton de Janville, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir).

Ce lot de terre est loué par bail notarié qui expirera en mil huit cent soixante-seize, moyennant un fermage de trois cents francs par an, toutes les contributions à la charge du fermier.

Mise à prix sept mille francs, ci. 7,000

Total des mises à prix cent trente-et-un mille francs, ci. 131,000 fr.

Tous ces immeubles dépendent de la succession de

M. Alexis ROUSSEAU-MONTAUT, décédé propriétaire à Orléans.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e CAUSSE, avoué à Orléans, rue de la Bretonnerie, numéro 68, poursuivant la vente;

2^o M^e IMBAULT, avoué à Orléans, rue Sainte-Anne, numéro 3, collicitant;

3^o M^e HUE, avoué à Orléans, rue Sainte-Anne, numéro 28, collicitant;

4^o M^e JOURDAN, avoué à Orléans, rue de la Bretonnerie, numéro 21, aussi collicitant;

5^o M^e NOUVELLON, notaire à Orléans, cloître Ste-Croix, numéro 1^{er}.

6^o M^e PIGELET, notaire à Orléans, rue d'Escures, numéro 11.

7^o M^e THILLIER, notaire à Orléans, rue Royale, numéro 16.

8^o M^e FINOT, notaire à Versailles, place Hoche, numéro 2.

9^o Et au Greffe du Tribunal civil d'Orléans, au Palais de Justice, rue de la Bretonnerie, où le cahier des charges est déposé. 2 2

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e SAUNIER, Notaire à Nemours (Seine-et-Marne).

Le Mardi 9 Septembre 1873, à midi,

DE LA

FERME DU TERTRE

Sise commune de Milly, arrondissement d'Etampes, (Seine-et-Oise).

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation et en 80 hectares de terre en 6 pièces.

Fermages annuels: 5,000 fr. nets d'impôts, et susceptibles d'augmentation.

S'adresser audit M^e SAUNIER. 40-8

Etude de M^e Ch. HOMMEY, notaire à Alençon.

MOULIN DE CONDÉ

à 2 tournants et 6 paires de meules, monté à l'anglaise, Sur la rivière de Sarthe, près d'Alençon,

A LOUER DE GRÉ A GRÉ

Pour entrer en jouissance le 16 Novembre 1874.

La location comprendra: 1^o le moulin proprement dit; — 2^o une Maison d'habitation et dépendances; — 3^o et 2 hectares 60 ares en terre de labour et pré.

S'adresser, à Condé-sur-Sarthe, à M^e CHOUQUET, régisseur au château de Vertaine; — et à Alençon, soit à M^e AVELINE, avoué, soit à M^e HOMMEY, notaire. 8-6

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

UN

JARDIN - MARAIS

De la contenance d'environ 2 hectares 50 centiares, Situé avenue de Coqueriva.

S'adresser à M. ANGOT, propriétaire, rue du Perray, à Etampes. 5

INSTITUTION CHEVALLIER

65, rue du Cardinal-Lemoine (derrière le Panthéon).

Préparation aux Ecoles et aux Baccalauréats es-Lettres et es-Sciences.

ECOLE DU GOUVERNEMENT. — Sur douze élèves qui ont suivi cette année les cours d'élémentaires, cinq ont été admissibles à l'Ecole de Saint-Cyr, deux à l'Ecole forestière, un à l'Ecole navale.

BACCALURÉATS ES LETTRES ET ES SCIENCES. — Dans les trois sessions de novembre 1872, d'avril et de juillet-août 1873, l'Institution Chevallier a eu cent trois élèves reçus aux divers baccalauréats. Ce sont :

Dans les sciences: MM. Besançon, Biron, Blot, de Boisrémond, Boyé, Breton, Buts, Chanier, Chevauc, Coutan, Dard, Debaker, Delavallée, Demesse, Duponchel, Filleul, Fissiaux, Gabriel, Goulard, Hamon, d'Hérail de Brisis, Josset, Labiche, de Lapsse, Laplanche, Large, Leroy (Charles), Liandier, Ludger, Marchandin, Martin, Oger, Quihou, Rendu, Rénoy, Tétard, Thérain, Tirlot, Trouette, Vaucheret.

Dans les lettres: MM. Amiraud, Barbier, Bitard, Bonneau, Bonneviot, Boussaton, Buisson, Cercueil, Charles, Cheutin, Clément, Collin, Colonna d'Istria, Couillard, Creuse, Delavaux, Derveloy, Diard, Dupin de la Richerie, Filleul, Foucart, Franck, Frissard, Gabriel, Gillet, Gollier, Goret, de Guéleran, Henry, Jacquet, Koenig, Lacaille, Lamotte, Large, Lasnier, de Launay, Lavray, Lebrun, Lemor, Lenfant, Le Prieur, Leroy (Amédée), Ludger, Maréchal, Martin, Ménage, Mesmin-Desvaux, Muller, Muret, Nanpont, Pasquier, Poignant, Poussant, Rosse, Roulard, Rousset, Rovillain, Soullès, Tierny, Toussaint, Valois, Varnier, Vavasseur.

Au premier octobre prochain, ouverture des cours annuels et des cours bis-annuels pour la préparation au Baccalauréat.

Cours pendant les vacances pour la session de novembre.

L'EUROPE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES A PRIMES FIXES

CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1852, autorisée par décret du 18 juillet 1860

Rue de Rivoli, 132, à Paris.

La Compagnie demande un agent principal pour l'arrondissement. Il lui sera accordé de très-fortes remises et gratifications annuelles. — S'adresser franco à la Direction générale, 132, Rue de Rivoli, Paris. 2 2



LES Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que: NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille), ODONTALGIES (Néuralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.

PRÉPARÉ PAR BOUDIER

PHARMACIEN A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Beaumart, 25, ph. CHAMPELLE.

DÉPÔT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame. 52-22

La Gironde Vinicole

demande un représentant à Etampes et dans les localités où elle ne serait pas déjà représentée. Cette Société facilite les affaires à ses représentants par ses prix réduits et par le choix de ses marchandises dont elle garantit la bonne qualité. — Ecrire à M. A. DUTRON, gérant, 1, rue Guadet, à Bordeaux. 4-4

MACHINES VAPEUR VERTICALES



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

J. HERMANN-LACHAPELLE

144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144, Paris, 26-19

AGENCE CENTRALE

DES AGRICULTEURS DE FRANCE

ALFRED DUDOUY, 38, rue Notre Dame des-Victoires, Paris.

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX

DE LA SOCIÉTÉ DES MANUFACTURES DE SAINT-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

Dosant 22 à 25 p. 100 de phosphate soluble et réduit.

12 fr. les 100 kilog., poids net, emballage gratuit sur wagon à Chauny.

11 fr. 50 — par quantité au-dessus de 50,000 kilog.

Sulfate d'ammoniaque dosant 20 à 21.33 pour 100 azote, nitrate de soude 14 à 16 pour 100 azote et autres produits chimiques pour engrais.

Engrais humains recueillis par le procédé P.-N. Goux, 47 fr. le mètre cube.

Par suite des marchés que l'agence passe avec les grandes maisons de production au profit de l'agriculture, elle livre à des prix inférieurs à ceux du commerce. — Tous les produits sont contrôlés sévèrement par l'Agence et leur titre garanti. (DEMANDER LES TARIFS) 4



ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais

DOSAGE GARANTI

5 à 6 0/0 d'azote; 10 à 12 0/0 d'acide phosphorique assimilable

Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy

FACILITÉ DE PAIEMENT

TH. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

S'adresser chez M. Jules RIQUOIS, dépositaire, place St Gilles, à Etampes. 4-3

POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

PRIX EN VRAC à la VOIERIE, 80 francs les 1,000 kilogrammes de 12 hectolitres 1/2. — PRIX EN SACS PERDUS PLOMBÉS, en gare à Noisy-le-Sec, 90 francs les 1,000 kilogrammes de 12 hectolitres 1/2.

PAIEMENT:

1^o Comptant en espèces ou par chèques sur un banquier de Paris, avec 5 0/0 d'escompte; — 2^o Traités acceptés à trois mois, payable à mon domicile, indiqués ci-après, avec à 1/2 0/0 d'escompte; — 3^o Traités acceptés à six mois, payable à mon domicile, sans escompte.

Adresser les commandes à l'agent général de la Compagnie.

TH. PILTER, QUAI JEMMAPES, 68, PARIS. 4-4

SURDITÉ BRUITS, MAUX D'OREILLES

Guide pour leur traitement. 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile à suivre par correspondance. D^r GUERIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 heures. — Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
16 Août 1873.	fr. c.	22 Août 1873.	fr. c.	16 Août 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	31 67	Blé-froment.	36 00	Blé étié.	32 00
Froment, 2 ^e q.	29 82	Blé-boulang.	28 67	Blé marchand.	29 50
Méteil, 1 ^{re} q.	24 91	Méteil.	21 34	Blé champard.	26 75
Méteil, 2 ^e q.	22 61	Seigle.	14 67	Méteil moyen.	23 75
Seigle.	16 63	Orge.	15 00	Méteil.	00 00
Escourgeon.	15 87	Escourgeon.	13 67	Seigle.	15 56
Orge.	14 66	Avoine.	9 34	Orge.	15 50
Avoine.	10 42			Avoine.	9 75

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 16 au 22 Août 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 16	Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
Rente 5 0/0.	91 60	91 55	91 50	92 00	91 95	91 75
— 4 1/2 0/0.	83 80	84 00	83 00	84 00	84 00	83 90
— 3 0/0.	57 63	57 75	57 50	57 80	57 80	57 87
Emprunt 1872.	90 95	91 00	90 95	91 25	91 30	91 15

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 23 Août 1873.

Fu pour la légalisation de la signature de M. AUG. ALLEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 23 Août 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1873.